

Ville de Soignies

Règlement du jeu de l'été « Les Pépites du Centre-Ville »

Du 06.07.2026 au 23.08.2026

Ce jeu-concours est organisé dans le cadre de la campagne "Acheteons local" initiée par la Ville de Soignies en collaboration avec son ADL, l'Association des commerçants "Cosmo" et l'Office communal du Tourisme.

Cette action est organisée du 6 juillet au 23 août 2026.

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

1. Le concours se déroule du 6 juillet au 23 août inclus ;
2. Le concours permettra à 3 gagnants de remporter chacun un bon d'une valeur de 100€ à faire valoir auprès des commerçants participants ;
3. Le droit de participation au concours est ouvert à toute personne ayant 18 ans au moins ;
4. Le déroulement du jeu-concours est prévu comme suit :
 - Les clients sont invités à activer leur localisation et à scanner le QR Code disponible au sein des boutiques du centre-ville ou à l'Office du Tourisme.
 - Le jeu-concours démarre de l'Office communal du Tourisme.
 - Via l'application « Wivisites », ils suivront les différentes étapes de la visite et répondront aux questions posées tout au long du parcours, afin de récolter un maximum de points.

5. Nombre de points attribués en cas de bonne réponse à la quête générale

L'utilisateur remportera un nombre maximal de points s'il répond correctement à la quête générale dès son premier essai.

- Essai n°1 : 100 points
- Essai n°2 : 80 points
- Essai n°3 : 60 points
- Essai n°4 : 40 points
- Essai n°5 : 20 points

6. Nombre de points attribués en cas de bonne réponse à chaque question

Un total de points est comptabilisé en fonction des réponses données par l'utilisateur à chaque étape. Si ce dernier trouve la bonne réponse au premier essai, il remportera plus de points que s'il la trouve au deuxième, et ainsi de suite.

- Essai n°1 : 5 points
- Essai n°2 : 3 points

Si l'utilisateur commet plus de 2 erreurs, la réponse s'affiche et celui-ci ne marque aucun point sur cette étape.

7. Les clients ayant remporté le plus de points seront considérés comme les grands gagnants du concours. S'il devait y avoir égalité entre des participants, un tirage au sort sera réalisé parmi ceux-ci;

8. Seuls les formulaires dûment complétés seront considérés comme valables ;

9. Plus aucun bulletin de participation ne pourra être complété au-delà du 23 août 2026 minuit ;

11 Les gagnants seront contactés personnellement dans le courant de la semaine du 24 au 28 août et seront invités à venir retirer **leur bon à valoir le vendredi 11 septembre lors de l'inauguration des Journées du Patrimoine** qui se tiendra au Château du Saulchoy en soirée (Chemin du Cornet 70 – 7060 Soignies) ;

12. Les gains pour lesquels les gagnants ne se seront pas manifestés pour le 1^{er} septembre 2026 (confirmation de leur présence à la remise des bons) ne seront pas remis en jeu; les gagnants ne pourront prétendre à aucun dédommagement et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit ;

13. Les 3 gagnants accepteront que leur photo, ainsi que leur prénom et leur nom soient publiés sur les réseaux sociaux, le site internet ou encore le bulletin d'information communal de la Ville, ainsi que sur le site « soigniescommerce.be » dans le cadre de la promotion de l'événement.
